# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022



## Sommaire

Ca	dre <u>.</u>	juridique du Rapport d'Orientations Budgétaires	3
1	Co	ontexte d'évolution du Syndicat	5
2	Co	onjoncture économique	11
3	Pı	résentation des arbitrages budgétaires 2022	13
4	Pı	résentation de l'architecture budgétaire 2022	14
	4.1	Présentation des dépenses par processus	15
5	D	épenses de personnel	30
6	Re	ecettes de Fonctionnement	39
7	Pı	résentation des opérations d'investissement 2022	40
8	Pı	rojet du Programme Pluriannuel des Investissements	41
9	Re	ecettes d'Investissement	43
10	) A	nalyse financière du Syndicat	43
	10.1	Evolution des charges et des produits de gestion	43
	10.2	Evolution de la capacité d'épargne du SMD3 et financement des investissements	43
11	. Er	ndettement du SMD3	43
	11.1	Evaluation de la dette au 31/12/2021	43
	11.2	Bilan de la dette	44
12	) Ri	ilan	47

### Cadre juridique du Rapport d'Orientations Budgétaires

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires du syndicat est inscrit à l'ordre du jour du comité syndical.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

- La présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est désormais obligatoire,
- Les informations doivent faire l'objet d'une publication et la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique,
- Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la collectivité.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du Rapport d'Orientations Budgétaires prévu par la loi NOTRe.

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientations budgétaire :

Le II de l'article 13de la LPFP dispose :

- « A l'occasion du débat d'orientations budgétaires, chaque collectivité territoriales ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Le Rapport d'Orientations Budgétaires doit désormais contenir les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- A la structure des effectifs,
- Aux dépenses de personnel, notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- A la durée effective du contrat

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Il peut également détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires constitue aussi une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir, et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de la structure.

Les principales actions définies pour l'année 2021 étaient les suivantes :

- √ L'achèvement des investissements débutés en 2020 ;
- ✓ La continuité des actions liées à la mise en œuvre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) ;
- ✓ Le transfert de la compétence Collecte de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- ✓ Le transfert de la compétence Collecte de la Communauté de communes Isle Vern Salembre le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

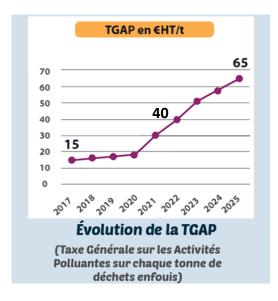
L'année 2021, à l'instar de 2020, a été fortement impactée par la crise sanitaire liée à la COVID 19, entrainant notamment un retard dans l'avancée des travaux de mise en oeuvre de la REOMI. Malgré tout, le service public rendu aux usagers a été maintenu.

#### 1 Contexte d'évolution du Syndicat

Le SMD3 traite les déchets des périgourdins depuis 1995. Dès sa création, le mode de traitement des déchets non-valorisables s'oriente vers l'enfouissement. Aujourd'hui, le SMD3 gère en régie une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) basé à Saint Laurent des Hommes qui accueille les déchets résiduels et le contenu des bennes Tout Venant de déchèterie.

La Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte de 2015 fixe des objectifs ambitieux pour les structures en charge de la gestion des déchets. Pour le SMD3, les objectifs attendus sont :

- Réduire de moitié les déchets enfouis entre 2010 et 2025
- Augmenter le pourcentage de valorisation pour atteindre 65% en 2025
- Agir sur les biodéchets

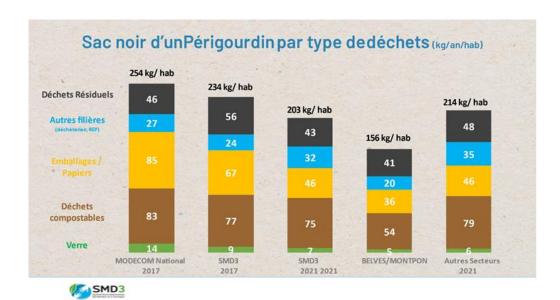


#### TGAP à 40 euros en 2022

L'augmentation de la TGAP - Taxe Générale des Activités Polluantes - se poursuit en 2022 avec une hausse de 10€ supplémentaire par rapport à 2021. Le montant s'élèvera à 40€ par tonne de déchets enfouis (30€ en 2021 et 18 € en 2020). A ce jour l'atterrissage est prévu à 65€ par tonne d'ici 2025.

#### Caractérisation du sac noir des périgourdins

En 2021, le SMD3 a mené à l'échelle du département des caractérisations du sac noir. Cette opération consiste à séparer et quantifier le contenu des ordures ménagères. Il en ressort que le sac noir d'un périgourdin a diminué de près de 30 kg par habitant entre 2017 (date de la dernière caractérisation) et 2021. La part des matières valorisables présentes s'élève à 78% dont 50% sont des déchets compostables. Ces résultats nous montrent également que sur les territoires en phase pédagogique de la REOMI, le sac noir pèse 156kg par habitant avec une part des valorisables en diminution.



#### **ORIENTATIONS STRATEGIQUES horizon 2025**

Pour atteindre les objectifs de la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte, renforcée par la loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire (février 2020) ainsi que par la loi Climat et Résilience (août 2021), et réduire l'impact de la TGAP, le SMD3 appuyé de ses adhérents poursuit la stratégie définie en 2018. Au cours de l'année 2022, un point d'étape du schéma stratégique sera réalisé permettant d'actualiser les orientations ainsi que la déclinaison des actions.



## AXE A

## REDUIRE FORTEMENT LA PRODUCTION DE DECHETS

Depuis de nombreuses années, le SMD3 mène des actions volontaristes sur la réduction des déchets.

#### PROGRAMME SPECIFIQUE POUR LA VALORISATION DES BIODECHETS

En 2021, le programme départemental de valorisation des biodéchets proposé par le SMD3 a été retenu par l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine sur la période 2021 – 2024. Ce programme permettra à terme à chaque foyer de pouvoir bénéficier d'une solution de proximité pour la gestion de ses biodéchets ainsi que pour les établissements et collectivités qui en font la demande. Les moyens humains sont également revus pour répondre à cette attente provenant des habitants et des élus locaux.

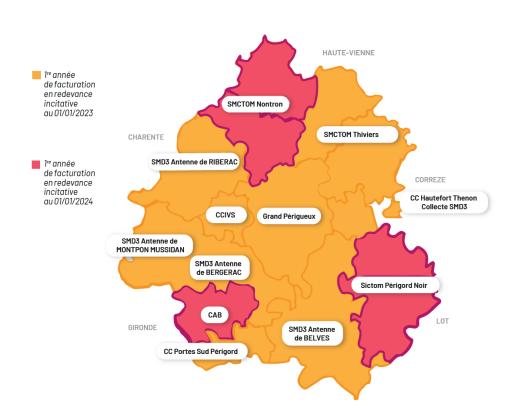
#### REDEVANCE d'ENLEVEMENT d'ORDURES MENAGERES INCITATIVE – la mise en œuvre se poursuit

En 2021, deux secteurs de collecte étaient en phase « pédagogique » de la REOMI en apprentissage des outils de collecte (badge et borne) et gestion des déchets (amélioration du tri et compostage). Au cours de cette même année, de nouvelles communes les ont rejointes sur le Grand Périgueux et la Communauté de Communes Portes Sud Périgord.

En 2022, cette phase pédagogique concernera l'ensemble des habitants et professionnels résidents sur les communes en jaune sur la carte de la Dordogne ci-dessous dont le dispositif de collecte se poursuit.

En effet, l'année de phase effective en redevance d'enlèvement des ordures ménagères a été décalée au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour d'une part harmoniser le passage dans un même temps sur l'ensemble des communes collectées par le SMD3 et d'autre part permettre la résolution des problématiques soulevées lors du déploiement afin de rendre un service de meilleure qualité.

Pour les usagers présents sur les communes en phase « pédagogique », une facture « informative » accompagnée d'une communication permettant au producteur de déchets d'agir avant la mise en œuvre effective de la REOMI leur sera envoyée en 2022.



carte de mise en œuvre effective de la REOMI

En 2022, les enquêtes auprès des habitants auront lieu sur le SICTOM du Périgord Noir à partir du printemps. Elles seront accompagnées des premières communications et des formations institutionnelles à destination des élus, secrétaires de mairie et usagers avec pour objectif d'informer et de former des relais de proximité.

Les professionnels, publics et privés, seront également accompagnés dans ce changement par des équipes dédiées pour définir l'équipement de collecte adapté et les solutions de réduction à mettre en place en fonction de leur spécificité.

#### **ETRE PRESENT AU COTE DES USAGERS**

Les premiers effets de la mise en œuvre de la REOMI et des actions de communication se font déjà sentir sur la production des ordures ménagères avec une diminution de près de 30% sur les premiers territoires équipés et sensibilisés, couplée à une augmentation des recyclables.

Le SMD3 renforcera ses actions de proximité en allant à la rencontre des usagers en proposant des animations notamment avec le camion en route vers le zéro déchet, des rencontres, des supports de communication adapté à chaque type de public.



#### L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE se poursuit :

Le schéma de précollecte et de collecte se poursuit à l'échelle départementale avec le déploiement de Points d'Apport Volontaire (PAV) sur les secteurs SMD3 et chez ses adhérents. Le SMD3 a constitué une équipe dédiée qui gère, par secteur géographique, l'ensemble des étapes du projet : dimensionnement, propositions d'implantations, rencontre et validation avec les élus locaux, relations avec les services instructeurs et suivi des travaux jusqu'à réception.

Pour rappel, les stations de Points d'Apport Volontaire sont composées de bornes avec des équipements spécifiques par flux : Omr, DPS, Verre et Carton uniquement pour les aériennes. Pour les ordures ménagères, un contrôle d'accès ouvre le tambour et comptabilise les dépôts. Pour les emballages recyclables, le verre et le carton, les bornes sont équipées de sonde de remplissage. Ces équipements internes permettent l'optimisation de la collecte. Chaque jour, un circuit de collecte par flux est défini en fonction du taux de remplissage des bornes, évitant de ce fait les débordements.

En 2022, le SMD3 s'attachera à finaliser le déploiement sur les secteurs de collecte de Belvès, de Ribérac et du Grand Périgueux y compris la Communauté de Communes Isle Vern Salembre.

#### OFFRIR UN SERVICE DE PROXIMITE avec la déchèterie mobile

Le SMD3 œuvre à une harmonisation du parc des déchèteries dans le but d'offrir un service de qualité aux usagers. En 2021, une nouvelle déchèterie a ouvert à Thenon dont la spécificité est d'être à plat.

En 2022/2023, le service s'étoffera d'une déchèterie mobile qui se déplacera sur les communes de l'ouest du département offrant ainsi un service de proximité à des usagers éloignés des déchèteries « fixes ».

#### RENFORCER LA VALORISATION EN DECHETERIE

Pour compléter les actions de valorisation des déchets et réduire les déchets destinés à l'enfouissement, le SMD3 souhaite renforcer le dispositif des valoristes présents devant la benne Tout

Venant en déchèterie. Leur rôle est de sensibiliser, informer, aider les usagers en orientant les déchets apportés vers les bennes de valorisables évitant ainsi à près de 30% de ces objets et matériaux d'être enfouis. Onze déchèteries verront l'arrivée d'un valoriste en 2022 ce qui portera à 36 le nombre de déchèteries bénéficiaires de cette action.

## AXE C > SE PREPARER AUX EVOLUTIONS NECESSAIRES DES TRAITEMENTS

#### **ANTICIPER l'AVENIR des SITES**

L'observatoire départemental des déchets, porté par le SMD3, met en lumière une augmentation significative de la part des recyclables emballages, papiers, journaux magazines et verre. Le nouveau dispositif de collecte de proximité couplé à la communication et aux phases pédagogiques de la REOMI font connaître leurs premiers effets et confirment les tonnages attendus sur les centres de tri avec une augmentation de près de 15 000 tonnes d'ici 2025. A cet effet, un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) a été choisi en 2021 pour accompagner le Syndicat dans ses choix pour la création d'un centre de tri départemental d'ici 2025, qui devra répondre à toutes les exigences de tri.

En amont, les investissements devront être réalisés sur le centre de tri de La Rampinsolle pour améliorer sa performance et limiter les refus de tri.

L'Installation de Stockage des Déchets Ménagers Non Dangereux de Saint Laurent des Hommes : dès 2025 le SMD3 doit limiter l'enfouissement des déchets résiduels à 60 000 tonnes par an, la construction des casiers se poursuit sur ce site.

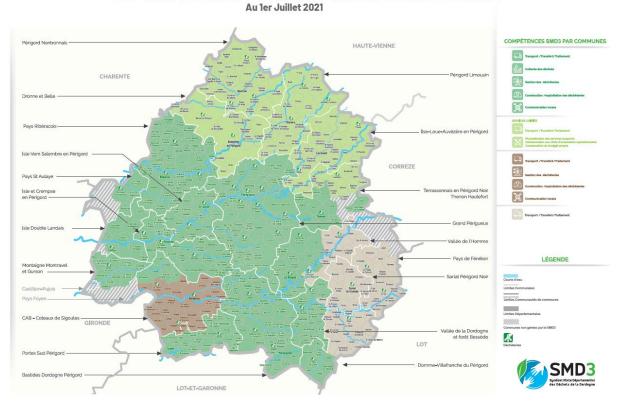
## AXE D **>** AJUSTER LA GOUVERNANCE AUX NOUVEAUX ENJEUX

#### PÉRIMETRE du SMD3 en évolution

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le périmètre géographique du SMD3 s'est agrandi avec le transfert de compétence de la Collecte des déchets de l'agglomération du Grand Périgueux (43 communes) puis au 1<sup>er</sup> juillet 2021 avec celui de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre (13 communes).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'élargissement se poursuit avec l'intégration du SMCTOM de Thiviers qui était en service mutualisé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

## • LES COMPÉTENCES DU SMD3 AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL •



## AXE E > AJUSTER L'ORGANISATION DU SMD3 AUX EVOLUTIONS PREVUES

#### S'ENGAGER DURABLEMENT

Dans une démarche de relation de confiance avec les usagers, le SMD3 met tout en œuvre pour répondre à la satisfaction des usagers en déployant la certification ISO 9001. Cette norme définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour les organismes souhaitant améliorer en permanence la satisfaction de leurs clients, et fournir des produits et services conformes. La norme ISO 9001 s'adresse à tous les organismes, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. Cet engagement vient compléter celle de l'ISO 14001 dans laquelle le SMD3 est engagé depuis 2006.

#### TERRITOIRE DECHETS CONNECTÉ

Le SMD3 poursuit, développe et sécurise son système informatique global permettant une gestion de l'ensemble des métiers déchets : géolocalisation des points d'apport volontaire, optimisation de la collecte, suivi et centralisation des tonnages, base de données des usagers et leur facturation ainsi que le suivi du patrimoine et sa maintenance.

### 2 Conjoncture économique

#### LA VALORISATION MATIERE: L'ENSEMBLE DU SECTEUR DU RECYCLAGE PROFITE D'UNE EMBELLIE

Les emballages ménagers et papiers issus du tri sélectif sont traités sur des centres de tri, ils sont séparés par matériau et conditionnés pour rejoindre ensuite les usines de recyclage. Ces matières à recycler sont vendues et donnent lieu à des recettes venant compenser une partie des coûts du tri (fibreux, plastiques, etc.).

De même, les déchets collectés en déchèteries, pour certaines catégories de matériaux, sont revendus (ferraille, cartons, déchets verts, bois après préparation). Certaines filières font, quant à elles, l'objet d'un soutien par des Eco-organismes (le mobilier, les déchets électriques et électroniques, les lampes...).

Le monde du recyclage n'a pas été épargné par les crises sanitaires et économiques. Les matières premières sont au cœur des débats dans quasi tous les domaines.

Le rebond de l'activité permet notamment de placer plus favorablement les fibreux, métaux et batteries sans qu'il ne soit possible de dire si cette embellie sera durable ou non.

Le bois est toujours évacué en valeur négative mais compte tenu de l'offre et de la demande, les coûts de reprise diminuent significativement.

Il convient de rester prudent puisque cette situation ne pourrait durer qu'un temps.

Les déchets verts (broyat, fine, compost) trouvent des débouchés en valeur positive auprès de professionnels ou de particuliers. L'équilibre entre coût de traitement et valeur de reprise n'est cependant pas atteint.

#### REPRISE DU VERRE : UNE REMONTEE DES PRIX DE REPRISE FRAGILE

Malgré une remontée des prix de reprise du verre au 3ème trimestre 2021, confirmée au 4ème trimestre pour un montant de 22,18 €/tonne contre 13,21 €/tonne au 4ème trimestre 2020, le déséquilibre économique hérité de la crise COVID continue de peser sur les collectivités.

En effet, bien que les verriers aient pu résorber leur stock 2020 en ayant recours à l'export de verre brut et de calcin dans les pays européen voisins, ce qui a permis de faire remonter le cours du verre, ils attirent l'attention sur l'annonce faite par les producteurs de vin en France qui voit leur volume de production baisser de 30%. Cette baisse significative aura un impact sur la production d'emballages en verre, et par conséquent sur l'écoulement de la matière.

Ce ralentissement de l'écoulement du stock se fait déjà sentir sur nos plateformes en cette année 2021. En effet pour 14 336 tonnes de verre collectées de janvier à septembre 2021, seuls 13 174 tonnes ont pu être vendus aux verriers.

Ainsi, le prix de reprise du verre pourrait à nouveau chuter en 2022, l'actualisation sera faite trimestriellement comme en 2021.

#### LOI DE FINANCES 2019 : APPLICATION DU TAUX REDUIT DE TVA A 5.5% AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

La Loi de Finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018 pour 2019, article 190, prévoyait de modifier les périmètres des taux de TVA applicables aux prestations relevant du service public de gestion des déchets des ménages à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. La parution au Bulletin Officiel des finances Publiques – Impôts le 19 mai 2021 a permis de clarifier les taux de tva applicables à l'ensemble du secteur des déchets.

Ainsi, le M de l'article 278-0 bis du code général des impôts (CGI) soumet au taux de 5,5 % de la TVA les prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation matière des déchets des ménages et des autres déchets que les collectivités mentionnées à l'article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT) peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières (déchets assimilés aux déchets des ménages), ainsi que les prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations.

Lorsqu'elles ne relèvent pas de ce taux réduit de 5,5 %, les prestations de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés, ainsi que les prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations relèvent du taux de 10 % de la TVA selon les dispositions du h de l'article 279 du CGI.

Les autres opérations, qu'il s'agisse de prestations de services autres que celles susmentionnées (gestion d'autres types de déchets, comme les déchets médicaux ou les déchets industriels) ou de livraisons de biens (comme les ventes de matériels ou d'équipement liés à la collecte), relèvent du taux normal même lorsqu'elles participent du service public de gestion des déchets.

Les taux réduits ne s'appliquent qu'aux déchets des ménages et aux déchets qui leur sont assimilés. Les déchets des ménages représentent l'ensemble des déchets, qu'ils soient dangereux ou non dangereux, inertes ou non inertes, produits par un ménage. Ils comprennent notamment, selon leur mode de collecte :

- les déchets collectés séparément (emballages, papiers, biodéchets, etc.) ;
- les déchets collectés en déchetterie (déchets d'équipements électriques et électroniques, dits «D3E», ferrailles, bois, gravats, plâtre, déchets verts, déchets dangereux type huiles usagées, médicaments, piles, peinture, etc.);
- les déchets dits « encombrants », pouvant faire l'objet d'une collecte dédiée ;
- les ordures ménagères résiduelles (OMR) qui regroupent les déchets des ménages faisant l'objet d'une collecte en mélange.

Les prestations qui concourent au bon déroulement de la collecte et du traitement des déchets se voient également appliquer le taux réduit :

- les prestations de location et de maintenance de bacs roulants ou de conteneurs ;
- les prestations de transport et de transit des déchets (lors de la collecte, entre le centre de tri et les lieux de traitement,
- les prestations de conditionnement des déchets ;
- les prestations de transport et de stockage des résidus du traitement ;
- les prestations d'entretien des installations ou du matériel dédié à la gestion des déchets qui nécessitent des fournitures représentant une part minime du coût total des prestations ;
- les prestations d'accueil et de gardiennage des installations de collecte, de tri et de traitement ;
- les prestations de communication et de sensibilisation auprès des usagers destinées à réduire la quantité de déchets produits, à faciliter la mise en oeuvre et le développement du tri à la source et de la collecte séparée des déchets ;
- les services des courtiers (C. envir., art. R. 541-54-1, 2°), lorsqu'ils agissent au nom de leur commettant.

### 3 Présentation des arbitrages budgétaires 2022

Les principaux facteurs explicatifs traduisant les propositions de construction budgétaire 2022 sont les suivants :

#### Augmentation de la TGAP

Afin que les objectifs de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte soient respectés, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, à laquelle le SMD3 est soumis du fait de l'enfouissement de ses déchets sur les sites de St Laurent des Hommes et de Milhac, subit une augmentation constante jusqu'en 2025. Pour la seule année 2022, le coût d'enfouissement supplémentaire avoisine les 1M€.

#### Revente des matières

#### - Coût des filières bois

La crise sanitaire de la Covid 19 a eu un impact sur l'économie française, tous les secteurs ont été touchés, et la filière bois n'échappe pas à la règle.

Les mesures de confinement ont conduit à un choc inédit d'offre et de demande qui est plutôt favorable au SMD3. En effet, même si la filière reste déficitaire (coûts de traitement et de placement négatifs), les valeurs de reprise des matières ont pu être renégociées atténuant ainsi les charges liées à cette filière.

Il est toutefois difficile de prédire si l'augmentation du coût des matières premières perdurera sur le long terme.

#### Décalage de la mise en œuvre de la redevance incitative

Le décalage de la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2023 a des répercussions financières sur le budget 2022 : le plan de communication départemental mis en place en 2021 est poursuivi et accentué.

#### > Réalisation des investissements

Le Programme Pluriannuel des investissements présenté dans le présent rapport tient compte de la priorisation des actions à mener à l'échelle départementale conformément aux orientations stratégiques.

Ces dernières visent à répondre aux objectifs définis par la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Les investissements liés à la mise en œuvre de la REOMI sont considérés comme prioritaires sur la période 2018-2024.

Concernant les autres investissements et équipements inscrits au PPI, une hiérarchisation des opérations est proposée selon les types d'investissements à prévoir. Cette dernière a été définie comme suit :

- 1. Travaux prioritaires
- 2. Travaux importants
- 3. Amélioration
- 4. Renouvellements matériels
- 5. Récurrent / entretien

## 4 Présentation de l'architecture budgétaire 2022

La présentation budgétaire a évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 afin d'homogénéiser les présentations budgétaires avec les processus définis pour le pilotage stratégique du SMD3 et la certification ISO 14001.

Les dépenses et les recettes sont ainsi classifiées selon les processus et antennes (secteur géographique) suivants :

#### **PROCESSUS:**

- 1. Service Usagers
- 2. Collecte usagers
- 3. Collecte déchèteries
- 4. Transfert
- 5. Transport
- 6. Tri
- 7. Traitement
- 8. Support / Pilotage

#### > ANTENNES:

- Antenne Bergerac
- Antenne Belvès
- Antenne Montpon Mussidan
- Antenne Périgueux
- Antenne Ribérac
- Antenne de Nontron
- Antenne de Thiviers
- Antenne Marcillac
- Antenne Départementale
- ISD St Laurent des Hommes
- Centre de tri Marcillac
- Centre de tri la Rampinsolle

### 4.1 Présentation des dépenses par processus

#### 1. Service Usagers

#### Axes développés en 2021 et prévus en 2022

Le SMD3 a décidé de reporter au 1<sup>er</sup> janvier 2023 le passage en REOMI pour les communes initialement prévues pour un passage au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette décision a permis de répondre à plusieurs besoins :

- donner davantage de temps aux usagers pour appréhender le nouveau système de collecte avec badge et contrôle d'accès, sans impact sur leur « facture déchet » jusqu'à fin 2022 ;
- permettre au SMD3 de mieux répondre à certaines exigences règlementaires en matière de délibérations visant à remplacer la TEOM par la REOMI sur l'ensemble du territoire SMD3 ;
- laisser aux services du SMD3 davantage de temps pour porter des améliorations techniques afin de garantir aux usagers une meilleure qualité de service, avant de mettre en œuvre une facturation directement liée au coût dudit service.

#### Les axes développés en 2021 vont se poursuivre sur l'année 2022 et se déclinent en 3 parties :

- 1- **L'enquête Usagers** visant à informer et recenser les usagers sur les secteurs où le nouveau système de collecte doit se déployer,
- 2- L'adaptation et la structuration du Service Usagers en lien avec l'intégration d'un nombre croissant d'usagers dans ses bases de données et la nécessité de professionnaliser nos agents en vue d'améliorer la qualité de service et la satisfaction des usagers, et répondre par ailleurs aux exigences de la certification ISO 9001.
- 3- La mise en place de la facturation pédagogique en 2022 en vue de préparer la facturation réelle pour 2023 mais aussi la facturation de la redevance spéciale, le tout en vue de sécuriser les recettes du SMD3
- ✓ L'enquête visant à recenser et informer les usagers du Grand Périgueux (hors ville de Périgueux) a été conduite conformément au calendrier prévu, avec un taux de recensement relativement satisfaisant de 86% à début septembre 2021, considérant que quelques communes ne sont pas encore complètement déployées. Compte-tenu de la crise sanitaire, l'information aux usagers et le recensement n'ont pu être réalisés par le biais d'une opération en porte à porte. Un dispositif de permanence associé à une distribution en boîte aux lettres assurée par La Poste a été retenue, en complément des solutions d'enregistrement à distance (par courrier au moyen d'une enveloppe T, par téléphone, sur notre site internet).
  - L'enquête sur le secteur du Périgord Noir et celle sur le Périgord Nontronnais ont été reportées respectivement en 2022 et 2023, celle sur Périgord Limousin est, comme prévu, maintenue en 2021 et sera réalisée sur le dernier trimestre.
  - La ville de Périgueux, compte-tenu de son urbanisation, nécessite une approche particulière. Une phase d'information et d'enquête sont programmées pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, avec une communication et des permanences qui vont s'organiser autour du déploiement de quelques points d'apport volontaire intégrant des bornes pour les biodéchets.
- ✓ La montée en puissance du Service Usagers s'est poursuivie de façon raisonnée en 2021 et en alignement avec le budget alloué. A fin 2021, le service compte 22 agents. Un processus de réorganisation a été engagé afin de mieux appréhender les enjeux liés à la multiplicité des attentes des 130 000 usagers particuliers et professionnels déjà enregistrés à la mi-octobre 2021 (professionnels, collectivités, touristes, personnes en perte d'autonomie, étudiants...).

Du personnel supplémentaire est néanmoins nécessaire pour garantir la réussite dans la mise en place et le traitement des retours inhérents à l'envoi des factures pédagogiques, mais aussi en lien avec les enquêtes à réaliser sur Périgueux et le Périgord Noir.

D'autre part, le projet de réorganisation du service implique une spécialisation de certains agents (secteur professionnel notamment) et un élargissement des horaires de travail qui nécessite une adaptation de l'effectif pour maintenir la qualité de service. De même, des agents ont été positionnés sur des projets d'amélioration de la relation usagers : rencontre en porte à porte d'usagers sur 2022, rencontre de sensibilisation et d'enregistrement des étudiants.

Par ailleurs, notre Pôle Commercial compte près de 200 professionnels ayant adhéré à un système de location de borne privatives. Nous envisagerons le recrutement d'un chargé de secteur supplémentaire afin de faire face aux demandes sur le Grand Périgueux et Périgord Limousin tout en nous permettant d'assurer un suivi qualitatif du parc existant.

Enfin, une enquête de satisfaction, dont nous travaillons actuellement le cadrage, sera réalisée courant 2022, dans la perspective de mettre en place les années suivantes une mesure continue d'évaluation de la satisfaction des usagers. A cet effet, un budget de 20 000 euros a été alloué pour 2022.

✓ Une première facture pédagogique à destination d'environ 123 000 usagers (cible avec 100% des usagers enregistrés base Insee 2020) est programmée pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 puis une seconde facture pédagogique à destination de 274 000 usagers est prévue au 4<sup>ème</sup> trimestre. Enfin, la mise en place de la facturation réelle au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et la création d'un service unifié que nous voulons proposer aux communautés de communes pour la gestion comptable de la redevance (mode dérogatoire) en 2023 implique un recrutement complémentaire sur le dernier trimestre afin d'étoffer le pôle Facturation.

#### Ces grands axes se traduisent en termes de budget :

#### En dépenses de fonctionnement

Le principal poste des dépenses de fonctionnement concerne les charges de personnel avec un effectif qui va progressivement évoluer de 22 ETP à 27 ETP en fin d'année 2022.

Les autres postes de dépenses importants sont ceux relatifs à :

- ✓ La réalisation et l'envoi des factures pédagogiques : 262 k€
- ✓ Les frais de réalisation des documents et de distribution en lien avec l'Enquête Usagers sur Périgueux et le Périgord Noir pour environ 140 k€
- ✓ Le logiciel Tradim nécessaire à la gestion de la relation usagers et à la facturation de la redevance incitative (79K€)

#### En dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent principalement l'équipement informatique, la téléphonie et le mobilier (10k€) nécessaires à la montée en effectif du service.

#### 2. Collecte Usagers

#### Axes développés en 2022 :

- Poursuite des travaux pour la mise en place des Points d'Apport Volontaires (PAV)
- Equipements des Professionnels
- Intégration du Smctom de Thiviers au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ces grands axes se traduisent en termes de budget :

#### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour le processus Collecte Usagers s'élèvent à 10 895 855 euros dont 4 165 625 euros de charges à caractère général et 6 715 230 euros de charges de personnel.

Les principaux postes des dépenses que l'on retrouve sur chaque antenne concernent :

- le carburant qui, malgré l'augmentation du prix au litre, reste stable à périmètre constant, grâce à la poursuite du déploiement des PAV et à la nouvelle planification des tournées de collecte (Bergerac 156k€, Belvès 315k€, Montpon 210k€, Périgueux 505k€, Ribérac 142k€, Thiviers 260k€);
- la fourniture de pièces détachées, de pneus, de maintenance des bennes robotisées Nord Engineering, d'entretien et réparations des camions de ramassage des déchets (Bergerac 69k€, Belvès 136k€, Montpon 118€, Périgueux 334k€, Ribérac 110k€, Thiviers 105k€);
- les frais de télécommunications liés aux abonnements des sondes, contrôles d'accès, tablettes et système HORUS nécessaires à la planification des tournées de collecte en PAV (Bergerac 29k€, Belvès 34k€, Montpon 45k€, Périgueux 51k€, Ribérac 46k€, Thiviers 40k€);
- le renouvellement des vêtements de travail et leur lavage qui répondent aux normes de protection des agents et de haute visibilité pour 125k€;
- les prestations de lavage des bornes qui seront plus fréquentes en période estivale notamment sur le Grand Périgueux (300k€) ;
- les prestations de collecte du verre sur le secteur de la CAB, des déchets verts, du carton, des encombrants sur le secteur du Grand Périgueux pour 300k€.

#### Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour ce processus Collecte Usagers représentent 13 388 660 euros soit 39% du budget d'investissement. Le déploiement des bornes en points d'apport volontaire se poursuit sur le département.

Il est proposé que chaque antenne s'équipe d'un fourgon de lavage à haute-pression (62k€) pour nettoyer plus fréquemment les PAV notamment durant la saison estivale, ceci, afin de réduire les

nuisances olfactives et de renforcer les actions menées par nos équipes de propreté pour répondre à nos engagements de service et de qualité.

Afin d'assurer en régie la maintenance de son parc de véhicules poids lourds, il est proposé de créer un atelier de mécanique en aménageant le hangar situé contre la nouvelle antenne de Bergerac et de l'équiper de tout le matériel nécessaire pour un montant total de 441k€ (25k€ de frais d'études, 293k€ de travaux et 123k€ de matériel). Cet aménagement permettra de diminuer les dépenses d'entretien et de réparations du matériel roulant pour les antennes de Bergerac et de Belvès estimé à plus de 100 000 euros par an.

#### Antenne de Bergerac

Le déploiement des bornes en PAV s'achève. Il reste à équiper quelques professionnels de bornes locatives et à réaliser des renforcements sur certains PAV sous-dimensionnés, afin d'éviter des dépôts au sol. Le montant de ces investissements s'élève à 452k€.

#### Antenne de Belvès

801k€ sont proposés afin de terminer la restructuration totale du mode de collecte par l'installation des PAV sur les 4 communes en cours d'équipement : Le Bugue, Lalinde, Saint Cyprien et Rouffignac. Il reste également quelques professionnels à pourvoir en bornes locatives.

#### Antenne de Montpon Mussidan

Les 801k€ proposés permettront de terminer le déploiement des bornes et de se doter des moyens nécessaires pour assurer la continuité du service public malgré un nombre substantiel d'incivilités sur le territoire. Ainsi, outre le fourgon de lavage à haute pression, il est prévu d'acquérir un nouveau véhicule de propreté pour assurer le ramassage des dépôts sauvages.

#### Antenne de Périgueux

Il est proposé d'inscrire 1 080k€ de dépenses afin de renouveler trois camions de collecte dont un en occasion, d'acquérir un véhicule de collecte automatisée pour la collecte de la ville de Périgueux (370k€) ainsi qu'un fourgon de lavage à haute pression. Dans le cadre du déploiement des bornes sur ce secteur, il est proposé d'inscrire 2 934k€ d'acquisition de bornes et 1 255k€ de travaux de génie civil.

Ces travaux pour compte de tiers seront remboursés au SMD3 par les communes. Le SMD3 prendra à sa charge 50% des travaux de génie civil, par versement à lesdites communes d'une subvention d'équipement.

Suite au transfert de la compétence collecte de la CCIVS, le déploiement des PAV sur St Astier est en cours, il convint également d'installer sur l'ensemble du parc de la CCIVS les sondes de remplissage et contrôle d'accès pour 130k€.

#### > Antenne de Ribérac

L'installation des PAV se poursuit sur le secteur de Ribérac et devrait s'achever en 2022. Il est donc proposé d'inscrire 1 622k€ correspondant à l'acquisition des bornes et contrôles d'accès pour les particuliers et les professionnels, aux travaux de génie civil et au fourgon de lavage à haute pression.

#### Antenne de Thiviers

Le déploiement des PAV sur la Communauté de Communes Périgord Limousin (CCPL) reste à réaliser sur 2022. Une partie du matériel est déjà disponible, néanmoins il est nécessaire de modifier des points de collecte existants en CSE avec de nouveaux équipements, une rationalisation des points en CSE permettant de limiter les investissements sur le poste d'équipements en adaptables. De nouvelles colonnes aériennes sont également nécessaires pour équiper les professionnels de toute l'antenne de Thiviers-Dussac. L'acquisition d'un camion de collecte robotisée NE est nécessaire afin de compléter la flotte actuelle pour assurer la collecte sur la CCPL. Un fourgon de lavage à haute pression et un véhicule de repasse sont également proposés. Il est également prévu le matériel nécessaire à la mise en place de la REOMI en porte à porte sur 2 communes de la CCPL. Le montant des investissements pour l'antenne de Thiviers sur ce processus s'élève à un total de 2 498k€.

#### 3. Collecte Déchèterie

#### Axes développés en 2022 :

- Mise aux normes des déchèteries tous secteurs
- Acquisition d'une déchèterie mobile 2022/2023
- Augmentation du nombre de valoristes par secteur

Ces grands axes se traduisent en termes de budget :

#### Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Collecte Déchèteries s'élève à 6 895 115 euros dont 4 063 830 euros de charges à caractère général et 2 831 285 euros de charges de personnel.

- Les principales charges sont liées à l'évacuation des bennes de déchèteries, aux prestations de collecte et traitement des encombrants, des déchets verts, des cartons et autres matières (Bergerac 888k€, Belvès 385k€, Montpon 212k€, Périgueux 129k€, Ribérac 13k€, Thiviers 537k€).
- Le carburant reste un poste élevé de dépenses dans la gestion des bas de quai en régie pour 468 k€ (Belvès 52k€, Montpon 64k€, Périgueux 215k€, Ribérac 34k€, Thiviers 98k€).

> Afin de diminuer le tonnage des gravats enfouis, il est proposé de multiplier le nombre de valoristes sur certains secteurs pour un coût global de 358 k€ (Bergerac 90k€, Belvès 42k€, Montpon 7k€, Périgueux 134k€, Ribérac 17k€, Thiviers 68k€).

#### Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour le processus Déchèterie s'élèvent à 1831550 euros liées principalement aux mises aux normes des déchèteries et à l'acquisition d'une déchèterie mobile. Il est également proposé l'acquisition de 23 gerbeurs électriques répartis par antenne afin de limiter les manutentions des agents de déchèteries pour un montant global de 113k€.

#### > Antenne de Bergerac

Il est proposé le renouvellement du compacteur en remplacement de l'actuel pour 130 k€. La mise aux normes réglementaires des déchèteries de Sigoulès et Issigeac, suite aux prescriptions de la DREAL au titre des ICPE (défense incendie, rejets des eaux...) s'élève à 150 k€, celle des garde-corps à 60k€.

#### Antenne de Belvès

Afin d'améliorer le service, il est proposé le renouvellement d'un polybenne pour 180k€, l'acquisition de bennes (35m3 et 10m3) pour 31k€, de bacs de rétention et de souffleurs à dos pour 6k€. Les mises aux normes réglementaires suite aux prescriptions DREAL au titre des ICPE (Défense incendie, Rejets eaux...) de la déchèterie de Rouffignac s'élèvent à 50k€. Celle des garde-corps pour l'ensemble des déchèteries du secteur s'élève à 135k. La signalisation et le marquage au sol pour le secteur s'élève à 8K€.

#### > Antenne de Montpon

Les investissements prévus sont liés directement au bon fonctionnement des déchèteries avec l'achat de bennes et caissons pour 45k€ et petits matériels (gerbeurs électriques, souffleurs à dos) pour 41k€.

#### > Antenne de Périgueux

Il est proposé 211k€ pour la mise aux normes de la déchèterie de Breuilh concernant la gestion des eaux et l'étanchéité de la plateforme des déchets verts.

Le renouvellement de bennes est prévu pour 70k€ et l'acquisition de petits matériels pour 30k€.

#### Antenne de Ribérac

Il est proposé d'acquérir trois caissons pour 26k€, de rénover la signalisation et le marquage au sol de 3 déchèteries pour 3k€.

#### > Antenne de Thiviers

Avec la mise en place de l'accès limité en déchèterie, il est nécessaire d'installer les barrières et matériels informatiques pour 29k€.

Dans le cadre du renouvellement du matériel roulant nécessaire à l'exploitation des déchèteries réorganisé avec la reprise de l'exploitation de la déchèterie à plat de Thenon, il est proposé de d'acquérir un polybenne pour 180k€, des caissons et bennes pour 76k€ et du petit matériel pour 15k€.

#### Antenne départementale

Afin de renforcer le service de déchèterie actuel, il est proposé de mettre en œuvre une déchèterie mobile itinérante pour l'ouest du département. L'opération d'un montant total de 942k€ s'étalera sur 2 exercices 2022 et 2023. Il est proposé d'inscrire 300k€ au budget primitif 2022 (642k€ sur 2023), permettant d'acquérir les 2 remorques de cette unité mobile pour former les agents et faire des tests en situation. En plus de ce matériel, il est nécessaire d'acheter pour 2k€ de petit matériel pour l'entretien de cette unité mobile.

#### 4. Transfert

#### Axes développés en 2022 :

- Création d'une plateforme bois déchets verts et zone de mise en balles du carton secteur de Bergerac 2022/2023
- Construction du nouveau centre de transfert secteur de Belvès

#### Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Transfert s'élève à 1 769 815 euros dont 1 160 791 euros de charges à caractère général et 609 024 euros de charges de personnel.

Les principales charges à caractère général relèvent des frais de transport et traitement du bois et déchets verts, refus de criblage (571k€), maintenance, entretien et réparations des matériels et équipements (245k€), carburant (105k€), énergies (70k€), des analyses obligatoires (67k€) et autres fournitures (33k€).

#### Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour ce processus s'élève à 3 745 600 euros destinés principalement à la construction d'un centre de transfert sur Belvès.

#### > Antenne de Bergerac

Afin de désencombrer la plateforme bois déchets verts actuelle du centre de transfert, il est proposé de créer une Plateforme dédiée au broyage des déchets verts, ainsi qu'une zone de mise en balle du

carton issu de la collecte en PAV. Le montant total proposé pour 2022 est de 70k€ (10k€ de travaux et 60k€ de Maitrise d'œuvre). Il est en outre proposé la sécurisation des chargements des remorques et la mise en place d'une signalétique adéquate pour 12k€.

#### Antenne de Belvès

Construction du nouveau centre de Transfert de BELVES (en remplacement de celui de Cussac) : 3 130k€.

Dans le cadre de la modernisation de ses centres de transferts, le SMD3 a progressivement modifié tous ses centres pour passer en transport par remorque à Fond Mouvant Alternatif. Pour cela il était nécessaire de moderniser le site de Cussac, cependant la proximité de la grotte de CUSSAC ne permet pas de créer le moindre aménagement sur ce site. De ce fait, le SMD3 a trouvé un nouveau site pour l'implantation de ce centre sur la commune Saint Pardoux et Vielvic (proche de Belvès).

Cette opération, lancée en 2020, est budgétisée pour 2022 à hauteur de 3 130k€ (travaux 3 000k€ et frais d'études 130k€).

Dans l'attente de ce nouveau centre, il est nécessaire de sécuriser le chargement des remorques sur le site actuel pour 10k€.

#### Antenne de Montpon Mussidan

Afin d'optimiser le transport des DPS depuis le site de St Laurent vers le Centre de Valorisation des Déchets de la Rampinsolle et de libérer le bâtiment de stockage au sol actuel pour l'activité de pressage de carton, il est proposé de créer un quai de transfert gravitaire dans des remorques FMA pour un montant total de 280k€ (230k€ de travaux, 50k€ de Maitrise d'œuvre). Il est également nécessaire de sécuriser le chargement des remorques pour 10k€.

#### Antenne de Périgueux

Il est proposé 11k€ pour sécuriser le chargement des remorques et reprendre la signalétique sur le centre de transfert.

#### > Antenne de Ribérac

Il est proposé 11k€ pour sécuriser le chargement des remorques et reprendre la signalétique sur le centre de transfert.

#### Antenne de Nontron

Il est proposé 11k€ pour sécuriser le chargement des remorques et reprendre la signalétique sur le centre de transfert.

#### > Antenne de Thiviers

Il est proposé 11k€ pour sécuriser le chargement des remorques et reprendre la signalétique sur le centre de transfert. Il est également proposé de réaliser un point de prélèvement sur le réseau d'eaux pluviales pour 6k€.

#### > Antenne de Marcillac

Il est proposé 11k€ pour sécuriser le chargement des remorques et reprendre la signalétique sur le centre de transfert. Il est également proposé d'améliorer la gestion des eaux pluviales de la plateforme des déchets verts et de reprendre les enrobés pour 25k€.

#### 5. **Transport**

#### Axes développés en 2022 :

- Renouvellement continu de la flotte de FMA

#### Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de ce processus sont liées aux charges de personnel (975k€), de carburant (354k€), de réparations et maintenance de véhicules (244 k€), de transport des déchets résiduels vers Milhac (143 k€).

#### Dépenses d'investissement

Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, il est proposé le renouvellement de 3 remorques FMA sur les sites de Bergerac et Cussac, pour 225k€.

#### 6. **Tri**

#### Axes développés en 2022 :

- Création d'un centre de tri unique à la Rampinsolle à l'étude avec un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO)

L'étude d'un centre de tri unique par un AMO est estimée à 232k€.

#### Centre de tri de MARCILLAC

#### Dépenses de fonctionnement

Le centre de tri de Marcillac a connu une hausse continue des apports de déchets propres et secs ces deux dernières années (liés au déploiement des PAV, à l'augmentation des apports du SYTTOM 19, à l'accueil des DPS du secteur de Thiviers notamment...)

Pour 2022, un lissage mensuel de l'activité sur le centre de tri de Marcillac est prévu avec une planification des apports et des détournements, ce qui permettra de fluidifier l'activité et de ne plus réagir dans l'urgence.

Le tonnage annuel prévisionnel en 2022 est estimé à 12000 tonnes (1000 tonnes par mois).

Le budget prévisionnel global pour le fonctionnement du site est estimé en 2022 à 3 239k€ dont 2 007k€ de charges de personnel, 227k€ de frais fixes, 725k€ de transport et traitement des refus de tri, 220k€ d'entretien, de réparations et de maintenance du matériel et des bâtiments.

En recettes, il est prévu de refacturer le SYTTOM (transport DPS/refus et traitement refus) à hauteur de 688k€ (équivalent 3600 tonnes entrantes).

La revente globale des matières issue du tri des DPS est estimée à environ 484k€.

#### Dépenses d'investissement

Il est proposé d'inscrire 107k€ de dépenses d'investissement correspondant à l'acquisition d'un stock des tapis de convoyeurs (50k€), d'une nacelle (29k€), d'une clôture « anti-envol » (5k€) et de diverses pièces de rechange du process et du bâtiment (23k€).

#### Centre de tri de LA RAMPINSOLLE

#### Dépenses de fonctionnement

Le coût d'exploitation du centre de tri de la Rampinsolle, suite à l'analyse du nouveau marché d'exploitation et à la reconduction de PAPREC a été calculé sur une base de 22 000 tonnes par an avec l'option « variante » retenue : 4 466 589 euros pour la première année d'exploitation (incluant le détournement de DPS le temps de travaux)

Le budget concernant le transport et le traitement des refus de tri a également été ajusté en tenant compte de ces prévisions : 1 240 000 euros.

Les autres lignes de dépenses (fonctionnement du site : électricité, contrats de maintenance...) sont estimées à 200 000 euros.

Les recettes liées à la revente de matières sont estimées avec l'investissement dans le process à 1 369 000 euros.

#### Dépenses d'investissement

Un investissement nécessaire sera à prévoir sur le centre de tri pour améliorer les performances et diminuer le taux de refus de tri pour un montant de 2 845 580 euros. De nouvelles machines, convoyeurs seront installés durant le premier semestre.

#### 7. Traitement

#### > Antenne de l'ISD St Laurent des Hommes

#### Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement pour l'ISD (enfouissement) reste stable par rapport à 2021 pour un montant de 2 189k€.

Ce montant ne tient pas compte des impôts et taxes liés à l'enfouissement, le budget augmentant de manière considérable en 2022. En effet, la TGAP (Taxe Globale des activités Polluantes) augmente de 10€ la tonne (soit 40€ la tonne enfoui pour 2022). Cette augmentation représente une enveloppe de 750k€. L'ensemble des taxes (TGAP − participation à la tonne enfouie pour les communes limitrophes...) représentent à elles seules 70% du budget traitement de l'ISD (hors frais de personnel) pour un montant de 3 117k€.

L'autre poste pesant dans le budget sont les dépenses liées directement à l'exploitation des casiers et de la STEP (évacuation des lixiviats, traitement en interne des lixiviats, entretien de la STEP...). La mise en place d'une boucle d'eau chaude en 2021 afin de récupérer de la chaleur du moteur permet de réaliser des économies notamment sur l'achat des pellets et d'augmenter les recettes liées à la valorisation du Biogaz. Cette nouvelle installation s'inscrit dans une démarche environnementale et de maitrise des coûts.

#### Dépenses d'investissement

Le budget d'investissement 2022 augmente de manière importante. En effet en 2021, seul un casier a été créé (secteur E – E5E6). En 2022, les travaux du secteur E continueront (fermeture casier E3E4) et les travaux du secteur F débuteront. Les études et travaux du secteur E et F représentent une enveloppe de 1 979k€ pour 2022.

En parallèle de la construction des casiers, d'autres projets verront le jour dans un souci d'amélioration continue du site et des équipements :

- Achat de matériel pour la STEP pour 40k€
- Amélioration des équipements liés aux réseaux et à la veille environnementale : mise en place de sonde de conductivité, achat électrovanne, achat débitmètre pour 52k€
- Achat d'un mini bus pour effectuer les visites de site : 20k€

Remplacement du pont bascule : il est proposé 60k€ pour remplacer le pont bascule d'entrée du site qui est en mauvais état au vu de sa vétusté et de sa forte sollicitation.

#### 8. Support / Pilotage

Dans un contexte économique difficile et dans l'objectif d'optimiser ses procédures et réduire ses dépenses, le SMD3 a souhaité centraliser certaines dépenses au sein de services centraux tels que les services communication, informatique, moyens généraux, prévention et bureau d'études.

Service Communication / Animation

#### Axes développés en 2022 :

Dans le cadre du déploiement des PAV sur le territoire et de la mise en place de la REOMI au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il demeure nécessaire d'accompagner le grand public, les professionnels et les collectivités dans l'appropriation des dispositifs techniques. Le budget du service communication s'élève à 495k€.

Il apparait également qu'une communication adaptée doit être développée en direction du public touristique afin d'assurer le tri et la participation de ces usagers de passage au coût de fonctionnement du service.

Des moyens d'informations de l'ensemble des publics seront renforcés et adaptés aux nouveaux usages.

A ce titre, un agent du service communication est chargé de la valorisation de la communication numérique du syndicat et de la mise en place de vidéos et de tutoriels facilitant la compréhension des dispositifs.

De même, avec la création de la Direction du Développement Institutionnel, l'information des élus sera garantie dans de meilleurs délais avec le soutien des antennes locales. Le service Animation proposera des formations aux élus locaux, aussi bien sur l'ISDND qu'en mairie en fonction des demandes particulières. Des animations seront également dispensées avec le Camion 0 Déchet dans le cadre des marchés ou évènements municipaux. La proximité du service auprès de la population sera assurée de même au titre d'une action d'informations en porte à porte.

#### Dépenses de fonctionnement

Mise en place de la redevance incitative et déploiement technique pour le grand public, les professionnels et les collectivités :

Le développement des campagnes de communication nécessite des outils adaptés et diversifiés. Ainsi les éléments de communication prendront forme aux moyens d'affichage, adhésifs, flyers, guides REOMI, guides thématiques, formation des élus et des agents municipaux, espaces publicitaires, calendriers de collecte, réglettes tri, sacs de pré-collecte, opérations d'informations de proximité (porte à porte...).

> Développer une communication adaptée au public touristique :

Afin de valoriser le tri des déchets, des guides spécifiques par métiers seront réalisés, notamment pour les campings, hôtels ou gites. Les visiteurs en transit seront également intéressés par une communication dédiée avec la réalisation de panneaux, guides pédagogiques ou flyers.

Les organisations professionnelles et les Offices de Tourisme seront également destinataires de ces nouveaux éléments de communication.

> Maintenir les actions en lien avec le jeune public et les établissements scolaires :

Le magazine « les nouveaux z'héros » et l'agenda scolaire seront transmis au public scolaire avec une dimension renforcée au titre des consignes de tri et du développement durable.

Le service fournira les matériels pédagogiques aux enseignants et des animations spécifiques dans les écoles seront dispensées dans le cadre d'un projet pédagogique de l'établissement scolaire.

Comme suite à l'accueil favorable des usagers au titre du projet pilote de fourniture de sacs de pré-collecte en tissu, la vente de ces sacs en tissu recyclé et relevant de l'économie circulaire représentera la recette principale apportée par le service Communication Animation.

#### Dépenses d'investissement

Dans le cadre de la meilleure information des usagers, les dépenses d'investissement concernent principalement l'équipement des sites en panneaux d'information. L'accent sera mis en 2022 sur la refonte et l'homogénéisation de la signalétique des déchèteries du SMD3 afin de départementaliser la communication et valoriser le tri en déchèterie.

#### > Service Informatique

Le budget du service informatique pour 2022 s'élève à 1 754k€ dont 561k€ pour les dépenses d'investissement. Pour l'essentiel, il s'agit de la poursuite de la modernisation de l'infrastructure et de la conduite des projets d'urbanisation du Système d'Information (SI). Les droits d'accès aux applicatifs en mode SaaS et les frais de télécommunication mobilisent plus de la moitié du budget de fonctionnement.

#### Modernisation de l'infrastructure et digitalisation des pratiques (284k€)

- ✓ Modernisation du centre d'appels et enquête en vue de la REOMI (25k€)
- ✓ Renouvellement et extension du parc informatique applicatif et matériel (174k€)
- ✓ Réseaux et maintenance de l'interconnexion (79k€)
- ✓ Serveurs physiques et accès à distance (6k€)

#### Sécurisation des liens et Système d'Information des Ressources Humaines (100k€)

Un accent sera mis sur l'intégrité du SI, son inviolabilité et résilience. A ce propos, des appliances de sécurité sont reconduits, des protocoles de chiffrement sont établis pour tous les supports amovibles en lien avec le SI. Cette démarche permet de protéger le SI contre les agressions externes et en cas de connexion par VPN des agents nomades.

Ce budget comporte également le projet de contrôle d'accès (badgeuse) pour la gestion du temps de travail, dotant par la même occasion le SIRH d'un nouveau logiciel de gestion des paies et formations (pour agents contractuels).

#### Urbanisation du SI et Intranet (215k€)

Le SMD3 s'est doté d'un logiciel GMAO (Gestion et Maintenance Assistée par Ordinateur) qui permet de gérer le patrimoine, les demandes d'interventions en lien avec celui-ci et d'interagir avec le service des finances. Entré dans sa phase d'exploitation, des ajustements et développements spécifiques sont prévus.

Le projet conséquent de l'heure, conduit par le pôle informatique, est la mise en place d'un intranet extranet qui s'élèvera à 180k€. Il permettra l'accès aux applicatifs, la centralisation des traitements et un canal de communication interne.

## Maintenance du parc informatique départemental, droits d'accès en mode SaaS et formations (1 150k€)

Il s'agira de couvrir tous les besoins de fonctionnement en frais de :

- Télécommunication des sites (325k€)
- Télésurveillance (20k€)
- Petits matériels (110k€)
- Bornes et barrières sur les déchèteries et centres de transfert (20k€)
- Logiciels en mode hébergé (200k€)
- Messagerie, logiciels bureautiques, finances et RH (125k€)
- Acquisition et renouvellement de licences (100k€)
- Frais d'accès aux prestations informatiques spécifiques (115k€)

- Détection et protection du système (20k€)
- Formations spécifiques sur les outils numériques (115k€)
- > Service Moyens Généraux

#### Dépenses de fonctionnement

Le service Moyens Généraux a en charge les dépenses liées aux assurances (300k€ hors RH), à la taxe sur essieu (42k€), aux taxes foncières (35k€), aux abonnements (4k€), aux fournitures administratives (31k€), à l'affranchissement (12k€), aux frais de déplacement et de bouche des élus (20k€), à l'entretien du siège et des vêtements de travail (38k€).

#### Dépenses d'investissement

Le service Moyens Généraux gère l'acquisition du mobilier et petits matériels pour l'ensemble du SMD3 et dispose d'un budget de 32k€.

#### > Service Prévention

Depuis 2010, le SMD3 œuvre pour la valorisation des biodéchets. Chaque habitant est invité à acquérir un composteur individuel pour passer à l'action.

Suite au MODECOM réalisé en 2021, la part des biodéchets représente 75 kg sur les 203 kg d'un sac noir produit par un Périgourdin.

Le SMD3 souhaite donc poursuivre et renforcer ses actions afin de répondre à l'obligation règlementaire de tri à la source des biodéchets avant le 31/12/2023 (Loi AGEC). Plusieurs solutions techniques adaptées sont prévues en 2022 :

Acquisition de composteurs individuels :

Le Service Prévention-Biodéchets gère en lien avec les antennes l'achat et la revente des composteurs domestiques.

En lien avec les animateurs départementaux, il sensibilise les habitants de Dordogne aux bonnes pratiques du compostage individuel via des ateliers, des permanences camion 0 déchet et supports de communication variés.

Les dépenses d'acquisition des composteurs pour 2022 s'élèvent à 196k€ pour les antennes. Ces composteurs sont vendus pour moitié aux habitants.

#### - Opération TRIBIO:

Le SMD3 lauréat de l'appel à projet TRIBIO porté par la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME pour la période 2021-2024 comprend 2 volets :

1/ La gestion de proximité avec un dispositif de compostage collectif, de plateforme de compostage et l'acquisition de broyeurs mobiles

2/ La communication auprès des usagers et la formation avec une montée en compétence des agents pour apporter une réponse technique spécifique à chaque projet (communal, établissements, ...)

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 643k€, les dépenses d'investissement s'élèvent à 58k€.

#### Service Qualité Sécurité Environnement

#### Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses QSE sont à chiffrer par les antennes/services sur la base des données financières élaborée par le service QSE.

Ainsi les coûts liés à la protection des agents (EPI, vaccins, trousses de secours, PTI) budgétés en propre par chaque antenne s'élèvent au global à 224k€.

Les analyses obligatoires (rejets aqueux, compost, DEV, radioactivité, biogaz, émissions de poussières, expositions au bruit, vibrations) s'élèvent au global à 189k€.

Les dépenses propres gérées par le service QSE sont :

- les dépenses liées au système de management QSE (veille réglementaire, audit, démarche qualité) : 25k€
- les démarches en lien avec la gestion des ICPE (publication légale, impression dossiers ICPE) : 16k€
- l'achat de masques, lingettes, gels durant la pandémie de corona virus : 7k€

#### Dépenses d'investissement

Les antennes/services gèrent en propre les dépenses relevant de la protection incendie notamment par le remplacement des extincteurs (5k€).

Les dépenses propres gérées par le service QSE sont les études réglementaires obligatoires pour créer/modifier/fermer un site d'exploitation ICPE :

- Dossier de mise aux normes de la déchèterie de Breuilh : 10k€
- Dossier de mise aux normes de la déchèterie de Sigoulès : 6k€
- dossier de fermeture du CT de Cussac suite à la création du nouveau site : 3k€

#### > Service Bureau d'Etudes

Extension du siège

Au vu des nouvelles fusions (CCIVS, THIVIERS) le SMD3 a dû renforcer ses services supports (achat, juridique, communication, RH) au siège du SMD3. Il est proposé de réaliser une extension du siège du SMD3 pour un montant de 230k€.

- Atelier de maintenance départemental

Afin d'arrêter la location de l'atelier situé au lieu-dit « Le perrier » 24660 Notre Dame de Sanilhac et dans le but de centraliser les opérations de maintenance sur le département, il est proposé de créer un atelier de maintenance pour 500k€ en 2022.

## 5 Dépenses de personnel

Les charges de personnel en 2021 représentaient 39,85% des dépenses de fonctionnement soit 17 101 012 €.

Au 31/10/2021, le tableau des emplois du SMD3 est le suivant :

#### **Emplois permanents**

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE	_	36	
Attaché hors classe	Α	2	35H
Attaché principal	A	0	35H
Attaché	A	4	35H
Rédacteur pcpal 1 <sup>e</sup> classe	В	4	35H
Rédacteur popal 2 <sup>e</sup> classe	В	3	35H
Rédacteur	В	0	35H
Adjoint administratif prpal 1 <sup>e</sup> cl.	C	7	35H
Adjoint administratif prpal 2° cl.	c	5	35H
Adjoint administratif	C	11	35H
FILIERE TECHNIQUE		269	337
Ingénieur en chef de classe exc	Α	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Ingénieur territorial	A	1	35 H
Technicien principal 1e classe	В	5	35H
Technicien principal 2e classe	В	4	35H
Technicien	В	6	35H
Agent de maîtrise principal	С	17	35H
Agent de maîtrise	С	15	35H
Adjoint technique pcpal 1e classe	C	82	35H
Adjoint technique pcpal 2 <sup>e</sup> classe	С	51	35H
Adjoint technique	С	71	35H
, ,		2	30H
		1	27H30
		2	25H
		1	22H30
		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H
		1	16H
FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1e classe	В	2	35H
Animateur	В	1	35H
Adjoint d'animation	С	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	С	1	35H
AGENTS TITULAIRES		311	

FILIERE TECHNIQUE		33	
Contractuel – ingénieur	Α	1	35H
Contractuel – technicien	В	4	35H
Contractuel – agent de maîtrise	С	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2 <sup>e</sup> cl	С	4	35H
Contractuel – adjoint technique	С	18	35H
Contractuels contrats de projet	В	5	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		17	
Contractuel – attaché	Α	6	35H
Contractuel – adjt adm prpal 2 <sup>e</sup> cl.	С	1	30H
Contractuel – adjt adm	С	1	35H
Contractuels- contrats de projets	В	2	35H
Contractuels- contrats de projets	С	7	35H
AGENTS CONTRACTUELS		50	
TOTAL AGENTS		361	

Auquel il convient d'ajouter les agents contractuels « temporaires » indispensables au bon fonctionnement du Syndicat :

#### Tableau des agents contractuels en surcroît d'activité présents au 31/12/2021 :

FILIERE TECHNIQUE		67	
Contractuel – technicien	В	9	35H
Contractuel – agent de maîtrise	С	0	35H
Contractuel – adjoint technique	С	58	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		15	
Contractuel – adjt adm prpal 2 <sup>e</sup> cl.	С	13	35H
Contractuel – rédacteur	В	2	35H
FILIERE ANIMATION		5	
Contractuel - animateur	С	5	35H
AGENTS CONTRACTUELS		87	
En surcroît temporaire d'activité			
(récurrent)			

TOTAL GENERAL	448	

Pour 2022, les charges de personnel augmentent de 21% par rapport au budget 2021.

Cette augmentation est principalement liée à un faisceau d'événements ou d'évolution :

- L'intégration des agents du SMCTOM de Thiviers dans le cadre de l'absorption au 01/01/2022 38 nouveaux postes ont dû être ouverts dans le tableau des emplois permanents pour permettre le transfert de 36 fonctionnaires et de 2 agents contractuels occupant des emplois permanents, du SMCTOM de Thiviers vers le SMD3.

Les postes ouverts sont détaillés ci-dessous :

#### **Emplois permanents:**

Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Postes pourvus au 01/01/2021	Postes ouverts au 01/01/2021
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	С	35 h	7	7
Adjoint technique ppal 2° classe	С	35 h	1	1
Adjoint technique ppal 1° classe	С	35 h	19	19
Agent de maîtrise	С	35 h	2	2
Agent de maîtrise ppal	С	35 h	2	2
Technicien	В	35 h	1	1
Technicien ppal 2° classe	В	35 h	0	0
Technicien ppal 1° classe	В	35 h	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	Α	35h	1	1
Adjoint administratif ppal 1°classe	С	35h	3	3
TOTAL AGENTS TITULAIRES			36	36
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	С	35 h	1	1
Adjoint d'animation principal 2° classe	С	35 h	1	1
TOTAL AGENTS CONTRACTUELS S/ EMPLOI PERMANENT			2	2

- La charge sur une année pleine des agents de collecte intégrés au 01/07/2021 dans le cadre de la reprise de la compétence collecte de la CCIVS (9 agents).
- Le renfort du service Usagers en lien avec le déploiement de la Redevance Incitative sur un territoire plus vaste et avec les exigences de qualité de service. Une majorité des usagers des cinq territoires soumis à la redevance incitative au 01/01/2023 devront être enregistrés dans la base de données, dès le premier trimestre 2022 pour rendre possible notamment l'élaboration de la 1ère facture pédagogique courant 2022. (+2.5 ETP)
- La structuration de la communication interne-externe, avec le renfort du pôle Direction du Développement Institutionnel, pour développer une communication plus positive, avec une présence renforcée sur les réseaux sociaux et une majoration du temps dédié aux attentes des élus. (+1 ETP)
- Cette communication institutionnelle est relayée auprès des usagers par une équipe d'animateurs présents sur les territoires et coordonnés au niveau départemental. L'équipe communication a été renforcée pour répondre aux sollicitations des nouveaux territoires absorbés en 2021 et 2022 (+3 ETP).

- Le renforcement des fonctions support au siège pour faire face aux nouveaux enjeux :
  - ✓ de certification qualité : + 1 ETP au pôle Qualité Sécurité Environnement
  - de développement informatique des applications métiers et des nombreux projets numériques indispensables à la traçabilité de l'activité et à la cohésion d'une collectivité en croissance permanente (outil intranet, gestion informatisée des plannings, des congés) (+2 ETP)
  - R.H.: structuration nécessaire du pôle Ressources Humaines pour permettre la gestion des deux statuts (fonctionnaires titulaires et agents contractuels), accompagner la démarche de reclassement initiée en 2021 sur un périmètre d'une cinquantaine d'agents (Grand Périgueux + Ribérac) et répondre aux nombreuses attentes des agents sur les modifications en lien avec le passage en SPIC (+1.25 ETP).

Cela permettra également d'accompagner les antennes dans la mise en place d'un outil de gestion informatisée des plannings qui permettra un meilleur suivi du temps dans le cadre de l'annualisation du temps de travail et devrait permettre de faire diminuer le volume d'heures supplémentaires payées.

- Le souhait d'optimiser le processus collecte en lien avec le déploiement des nouvelles bornes par la création d'une cellule de planification collecte (2ETP) pour rationaliser les différentes activités en lien avec la collecte (collecte en PAV, repasse, lavage) en optimisant les moyens humains et matériels mis à disposition dans les antennes.
- Cette cellule sera renforcée d'une équipe de 3 chauffeurs polyvalents « volant » sur le département qui apportera de la réactivité dans les remplacements « au pied levé » souvent pourvus par l'intérim ou générateurs de nombreuses heures supplémentaires.
- Le souhait de diminuer la pénibilité des agents de déchèterie en répartissant de façon plus équitable la charge de travail (renfort de 4 ETP répartis au niveau départemental sur les déchèteries gérant les plus forts tonnages).
- La création d'un atelier mécanique sur l'Antenne de Bergerac pour limiter le recours aux prestataires privés, proposant des prestations de plus en plus onéreuses, pour l'entretien des camions et autres véhicules des Antennes de Bergerac et de Belvès.
- Une augmentation de l'enveloppe formation continue pour permettre l'accompagnement nécessaire aux agents devant être reclassés dans le cadre de l'évolution de la collecte (20.000€)
- Une augmentation de l'enveloppe mutuelle-prévoyance (15.000€) pour accompagner la mise en place de la convention de participation mutuelle et de la convention de participation prévoyance complémentaire.
- Une augmentation de l'enveloppe assurance statutaire pour prendre en compte non seulement l'augmentation du périmètre des agents couverts mais aussi et surtout une forte augmentation du taux de cotisation (+46%) due à une aggravation de l'absentéisme de courte durée.

Sur ce point, une étude est en cours pour analyser si le périmètre du contrat conclu dans le cadre du marché « Assurance statutaire » est adapté aux évolutions du Syndicat et des pistes d'analyse sur les causes de l'absentéisme sont recherchées pour déterminer quelles actions mener pour faire diminuer ce taux d'absentéisme élevé.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le tableau prévisionnel des emplois sera le suivant :

#### **Emplois permanents**

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE		40	
Attaché hors classe	Α	2	35H
Attaché principal	Α	0	35H
Attaché	Α	5	35H
Rédacteur pcpal 1 <sup>e</sup> classe	В	4	35H
Rédacteur pcpal 2 <sup>e</sup> classe	В	3	35H
Rédacteur	В	1	35H
Adjoint administratif prpal 1 <sup>e</sup> cl.	С	10	35H
Adjoint administratif prpal 2 <sup>e</sup> cl.	С	5	35H
Adjoint administratif	С	10	35H
FILIERE TECHNIQUE		301	
Ingénieur en chef de classe exc	Α	1	35H
Ingénieur principal	Α	5	35H
Ingénieur territorial	Α	1	35 H
Technicien principal 1e classe	В	5	35H
Technicien principal 2e classe	В	4	35H
Technicien	В	7	35H
Agent de maîtrise principal	С	19	35H
Agent de maîtrise	С	17	35H
Adjoint technique pcpal 1e classe	С	101	35H
Adjoint technique pcpal 2 <sup>e</sup> classe	С	52	35H
Adjoint technique	С	78	35H
		2	30H
		1	27H30
		2	25H
		1	22H30
		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H
		1	16H
FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1e classe	В	2	35H
Animateur	В	1	35H
Adjoint d'animation	С	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	С	1	35H
AGENTS TITULAIRES		347	

FILIERE TECHNIQUE		34	
Contractuel – ingénieur	Α	1	35H
Contractuel – technicien	В	4	35H
Contractuel – agent de maîtrise	С	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2e cl	С	4	35H
Contractuel – adjoint technique	С	19	35H
Contractuels contrats de projet	В	5	35Н
FILIERE ADMINISTRATIVE		18	
Contractuel – attaché	Α	6	35H
Contractuel – adjt adm prpal 2 <sup>e</sup> cl.	С	2	35H
Contractuel – adjt administratif	С	1	35 H
Contractuels- contrats de projets	В	2	35H
Contractuels- contrats de projets	С	7	35H
FILIERE ANIMATION		1	
Contractuel – adjt d'animation ppal 2 <sup>e</sup> cl.	С	1	35H
AGENTS CONTRACTUELS		53	
TOTAL AGENTS		400	

### Tableau des agents contractuels en surcroît d'activité présents au 01/01/2022 :

FILIERE TECHNIQUE		88	
Contractuel - ingénieur	Α	1	35H
Contractuel – technicien	В	11	35H
Contractuel – agent de maîtrise	С	1	35H
Contractuel – adjoint technique	С	75	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		20	
Contractuel – adjt adm prpal 2 <sup>e</sup> cl.	С	13	35H
Contractuel – adjt administratif	С	4	35H
Contractuel – rédacteur	В	3	35H
FILIERE ANIMATION		6	
Contractuel - animateur	С	6	35H
AGENTS CONTRACTUELS		114	
En surcroît temporaire d'activité			
(récurrent)			

TOTAL GENERAL	514	

La masse salariale 2022 (20 644 481 €) représente 41,82% des dépenses de fonctionnement. L'évolution de 21% par rapport au budget 2021 provient notamment de l'intégration des agents du SMCTOM de Thiviers et de celle des agents de la CCIVS en année pleine.

		2021	2022	<b>Evolution 2022/2021</b>
C	harges de personnel	17 101 012	20 644 481	21%
6331	Versement transport	48 825	69 410	42%
6332	Cotisation FNAL	48 110	57 483	19%
6336	Cotisations CDG + CNFPT	216 013	263 271	22%
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	200	600	200%
6218	Autres perso. Extérieur	794 500	521 820	-34%
64111	Rémunération principale CNRACL	5 602 508	6 632 364	18%
64112	NBI / supplément familial de traitement	118 130	96 373	-18%
64118	Autres indemnités	1 477 637	1 659 373	12%
64131	Rémunération principale ircantec	3 031 600	3 984 262	31%
64168	Emplois d'insertion	72 100	54 420	-25%
64138	Autres indemnités	752 176	1 073 789	43%
6417	Rémunération des apprentis	15 300	21 800	42%
645	Cotisations URSSAF / Caisses de retraites / Pôle emploi / FNC	4 083 757	5 098 664	25%
6455	Cotisations assurances du personnel (et participation mutuelle prévoyance)	439 000	687 500	57%
6458	Cotisations autres organismes (not. CDAS)	156 720	183 062	17%
64731	Cotisations aux autres organismes sociaux	26100	11 100	-57%
6475	Frais médicaux et pharmaceutiques	6 236	16 190	160%
6488	Autres charges (not. tickets restaurant)	212 100	213 000	0%

En 2022, l'objectif d'un moindre recours à l'intérim demeure (art. 6218). Cependant le recours à l'intérim reste bien souvent un choix contraint de fourniture de main d'œuvre sur les métiers pénuriques : les agents de tri (métiers pénibles où la main d'œuvre se fait rare et l'absentéisme est élevé) et les chauffeurs (métiers en tension sur le marché du travail).

La création de l'équipe de chauffeurs remplaçants « volants » sur le département devrait permettre de résorber une partie de cette consommation d'intérim.

Le nombre d'heures complémentaires et supplémentaires payées en 2021 devrait avoisiner 12 750 heures. Ces heures sont essentiellement réalisées par les services de terrain (collecte, service transport, déchetteries, centre de tri et ISDND de Saint Laurent des Hommes). L'objectif de diminution des heures supplémentaires n'a pas pu être tenu sur 2021.

Les problèmes conjugués d'absentéisme élevé, de pénurie d'agents contractuels sur certains métiers et de renforcement des équipes pour faire face à des dépôts sauvages très nombreux sur certains secteurs, entraînent un recours élevé aux heures supplémentaires.

Toutefois, il faut souligner que l'augmentation des effectifs de collecte due à l'intégration des agents du Grand Périgueux et de la CCIVS (+70 agents) n'a pas fait dériver la production d'heures supplémentaires au regard de celle de 2020 (11600 heures).

Le travail de pédagogie, entrepris par la Direction et le pôle Ressources Humaines auprès des différents secteurs, sur la nécessité d'une mise en œuvre effective de l'annualisation du temps de travail se poursuit, avec des résultats hétérogènes selon les territoires. Il est toujours et encore une priorité pour 2022, avec l'adoption d'un logiciel de gestion du temps destiné à permettre un suivi plus régulier de la production d'heures et un rééquilibrage sur les périodes de basse activité.

Le SMD3 dispense les avantages en nature suivants en 2022 :

- un véhicule de fonction pour le directeur
- des tickets restaurant pour les agents désireux d'en bénéficier (enveloppe de 75 000€)
- et une participation de l'employeur aux régimes complémentaires frais de santé et prévoyance souscrits par les agents dans le cadre de conventions de participation (enveloppe de 106 000 €)

En ce qui concerne la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'année 2021 a été consacrée à :

- l'intégration du personnel issu de l'activité collecte du Grand Périgueux et de la CCIVS ;
- l'engagement de la démarche d'accompagnement au reclassement d'une cinquantaine d'agents impactés par les évolutions fortes de la collecte, présents sur les derniers territoires absorbés (Ribérac, Grand Périgueux et CCIVS).
- la structuration du service Relations Usagers avec la création de pôles spécifiques pour permettre de répondre au mieux aux spécificités des usagers particuliers, professionnels et des collectivités adhérentes;
- la structuration de nombreuses fonctions support du siège pour faire face à l'évolution structurelle du syndicat : création d'une équipe SIG (Systèmes d'Information Géographique), création d'un poste de chargé des affaires juridiques, renforcement de l'équipe Ressources Humaines, de l'équipe Achats.
- l'émergence de nouveaux métiers en lien avec la prévention des biodéchets et l'accompagnement au compostage collectif ;
- les relations contractuelles de travail à repenser pour de nombreux agents en CDD de droit public qui devaient passer en CDI de droit privé lors du passage en SPIC initialement prévu au 01/01/2021. Plusieurs d'entre eux ont bénéficié de stagiairisation.

L'année 2022 portera principalement sur :

- la poursuite du reclassement des agents précédemment cités ;

- l'intégration du personnel transféré dans le cadre de l'absorption du SMCTOM de Thiviers au 01/01/2022 ;
- la mise en œuvre d'un « pool de remplaçants » de chauffeurs polyvalents (chauffeurs PL, SPL, collecte, bas de quai,...) ;
- la création de la cellule de planification de la collecte ;
- une mise en œuvre renforcée du plan d'action GPEEC dans un contexte de certification ISO 9001;
- la poursuite des stagiairisations ou des titularisations en CDI de droit public pour les agents contractuels sans possibilité de renouvellement, ayant développé des compétences clés au sein du syndicat;
- la présentation aux personnels contractuels et fonctionnaires des enjeux du passage en SPIC.

#### 6 Recettes de fonctionnement

Au regard des charges de fonctionnement et de l'évolution de la fiscalité, notamment l'augmentation de la TGAP, et la perte engendrée par les coûts de valorisation des matières qui peinent à remonter, la tarification actuelle ne suffit plus à couvrir les dépenses du syndicat.

#### Les recettes 2022 seront composées :

- De la tarification unique 2022 correspondant à la facturation des prestations rendues aux adhérents (prestation de transfert, transport, traitement des déchets résiduels, des encombrants, refus de tri...)
- De la tarification unique correspondant à la facturation des professionnels
- De la tarification unique correspondant à la vente de produits aux usagers (composteurs, badges, sacs de pré-tri)
- De la contribution de solidarité
- Des contributions correspondantes au reversement de la TEOM
- De la redevance spéciale
- De subventions ADEME et de la Région
- Des soutiens des Eco-organismes (CITEO, Eco-Folio...)
- Des reventes de matériaux.

Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement, le syndicat doit augmenter le niveau de recettes de 2,2 millions d'euros.

#### Les arbitrages porteront sur :

- L'augmentation des taux de TEOM
- L'augmentation de la contribution de solidarité et / ou de la tarification unique
- L'augmentation des coûts de certaines filières de déchets pour les apports des professionnels

## 7 Présentation des opérations d'investissement 2022

SERVICE USAGERS	10 000,00
Départemental : Siège Aménagements et équipements	10 000,00
COLLECTE USAGERS	11 488 660,00
Antenne Bergerac : Aménagement et équipement	452 150,00
Antenne Belvès : Aménagement et équipement	800 820,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagement et équipement	800 900,00
Antenne Périgueux : Aménagement et équipement	5 315 500,00
Antenne Ribérac : Aménagement et équipement	1 621 490,00
Antenne Nontron : Aménagement et équipement	-
Antenne Thiviers : Aménagement et équipement	2 497 800,00
COLLECTE DECHETERIES	1 831 550,00
Antenne Bergerac : Aménagements- mise aux normes - équipements	365 700,00
Antenne Belvès : Aménagements- mise aux normes - équipements	433 200,00
Antenne Montpon Mussidan: Aménagements- mise aux normes - équipements	86 200,00
Antenne Périgueux : Aménagements- mise aux normes - équipements	314 000,00
Antenne Ribérac : Aménagements- mise aux normes - équipements	29 000,00
Antenne Thiviers : Aménagements- mise aux normes - équipements	301 050,00
Départemental : déchèterie mobile	302 400,00
TRANSFERT	3 745 600,00
Antenne Bergerac : Aménagement CT	81 700,00
Antenne Belvès : Aménagement CT	3 143 000,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagement CT	290 000,00
Antenne Périgueux : Aménagement CT	118 900,00
Antenne Ribérac : Aménagement CT	11 000,00
Antenne Thiviers : Aménagement CT	17 000,00
Antenne Marcillac : Aménagement CT	25 000,00
Départemental : Engins et Equipements techniques	59 000,00
TRANSPORT	225 000,00
Départemental : Equipements de transport	225 000,00
TRI	3 205 000,00
Centre de tri Marcillac	107 000,00
Centre de tri La Rampinsolle	2 866 000,00
Centre de tri Départemental/CSR	232 000,00
TRAITEMENT	2 254 904,00
Antenne Montpon Mussidan : Traitement ISD-ND	2 254 904,00
SUPPORT/PILOTAGE	1 637 935,00
Antenne Bergerac : Aménagement équipements	1 800,00
Antenne Belvès : Aménagement équipements	2 905,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagement équipements	74 000,00
Antenne Périgueux : Aménagement équipements	74 000,00
Antenne Ribérac : Aménagement équipements	6 500,00
Antenne Nontron : Aménagement équipements	0 300,00
Antenne Thiviers : Aménagement équipements	
Antenne Marcillac : Aménagement équipements	5 000,00
Départemental : Aménagement équipements	1 113 730,00
Départemental : Renouvellement flotte VL	434 000,00
MAINTENANCE	941 000,00
Antenne de Bergerac/Belvès : atelier de maintenance	441 000,00
Départemental : atelier de maintenance	500 000,00
TOTAL:	25 339 649,00

## **8 Projet de Programme Pluriannuel des Investissements**

PR	OJET DE PROGRA	AMME PLURIAN	NUEL D'INVESTI	SSEMENT			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Montant total
COLLECTE DECHETERIE	3 175 085,31	1 889 550,00	7 663 647,57	11 794 574,00	7 166 182,00	620 000.00	32 309 038,88
Antenne belvès	0 17 0 000,01	1 005 550,00	7 000 0 17,07	1175.07.1,00	7 100 102,00	020 000,00	52 555 555,555
Matériel roulant		180 000,00					180 000,00
Contrôle d'accès / équipements	307 175,64	60 200,00					367 375,64
Nouveau schéma Déchèteries construction /démolition	1 437 527,33		310 000,00	1 200 000,00	350 000,00	60 000,00	3 357 527,33
Mise aux normes déchètéries	·	193 000,00	400 000,00	205 000,00	·		798 000,00
Antenne bergerac							
Contrôle d'accès / équipements	52 982,00	155 700,00					208 682,00
Nouveau schéma Déchèteries construction /démolition			200 000,00	200 000,00	2 700 000,00	50 000,00	3 150 000,00
Mise aux normes déchètéries	168 731,22	210 000,00	200 000,00				578 731,22
Antenne marcillac							
Nouveau schéma Déchèteries construction /démolition			1 144 397,57	1 957 374,00	1 356 182,00		4 457 953,57
Mise aux normes déchètéries			180 000,00				180 000,00
Antenne montpon mussidan							
Contrôle d'accès / équipements	124 487,17	79 000,00					203 487,17
Nouveau schéma Déchèteries construction /démolition			350 000,00	850 000,00	600 000,00		1 800 000,00
Matériel roulant	187 085,00						187 085,00
Mise aux normes déchètéries	95 490,23	7 200,00	20 000,00				122 690,23
Antenne nontron							
Contrôle d'accès / équipements			120 000,00				120 000,00
Nouveau schéma Déchèteries construction /démolition				700 000,00	1 100 000,00		1 800 000,00
Mise aux normes déchètéries				300 000,00	200 000,00		500 000,00
Antenne périgueux							
Contrôle d'accès / équipements	293 421,48	103 000,00					396 421,48
Nouveau schéma Déchèteries construction /démolition	40 053,61		2 300 000,00	3 800 000,00	230 000,00		6 370 053,61
Mise aux normes déchètéries	340 385,16	211 000,00					551 385,16
Antenne ribérac							
Contrôle d'accès / équipements	108 449,91						108 449,91
Nouveau schéma Déchèteries construction /démolition			10 000,00				10 000,00
Mise aux normes déchètéries	15 496,56	29 000,00	129 000,00				173 496,56
Antenne thiviers							
Contrôle d'accès / équipements	3 800,00	26 750,00	123 250,00				153 800,00
Matériel roulant		180 000,00	96 000,00				276 000,00
Mise aux normes déchètéries		94 300,00	624 000,00				718 300,00
Départemental							
Entretien		-	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	400 000,00
Matériel suppl éqp		58 000,00	247 000,00	247 000,00	60 000,00	60 000,00	672 000,00
Matériel suppl roulant					120 000,00		120 000,00
Renouvellement équipement		-	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	400 000,00
Renouvellement matériel roulant		-	370 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	1 120 000,00
Déchèteries Mobiles		302 400,00	640 000,00	1 885 200,00			2 827 600,00
COLLECTE USAGER	21 649 106,93	11 929 660,00	3 975 000,00	1 139 999,00	864 998,00	1 580 000,00	41 138 763,93
Antenne belvès							
mise en place RI	3 097 932,97	800 820,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	430 000,00	4 418 752,97
Antenne bergerac							
Atelier mécanique		441 000,00					441 000,00
mise en place RI	3 079 437,10	452 150,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	3 651 587,10
Antenne montpon mussidan							
Cuves							
mise en place RI	3 104 559,97	800 900,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	4 025 459,97
Antenne Périgueux							
mise en place RI	6 477 500,00	5 315 500,00	3 695 000,00	925 000,00	375 000,00	750 000,00	17 538 000,00
Antenne ribérac							
Atelier mécanique	-		-				-
mise en place RI	5 255 232,89	1 621 490,00					6 876 722,89
Antenne Nontron							
mise en place RI	-						-
Antenne thiviers							
mise en place RI	626 800,00	2 497 800,00	80 000,00				3 204 600,00
Départemental		-	-				
mise en place RI Oprevert	-						-
équipement informatique	7 644,00						7 644,00
Renouvellement équipement			110 000,00	124 999,00	109 998,00	50 000,00	394 997,00
Renouvellement matériel roulant					290 000,00	290 000,00	580 000,00

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Montant total
SUPPORT/PILOTAGE	1 593 570,33	938 805,00	1 167 650,00	649 180,00	785 050,00	461 925.00	5 596 180.33
Antenne bergerac	1 000 01 0,00	330 003,00	110, 000,00	0.5 200,00	700 000,00	102 323,00	-
création bâtiments	709 327,80	1 800,00					711 127,80
Départemental	703 327,00	1 000,00					711127,00
extension locaux	72 318,65	230 000,00	85 000,00				387 318,65
Atelier départemental	57 000,00	500 000,00	500 000,00				1 057 000,00
Entretien, équipements	348 450,00	363 005,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00	130 000.00	1 231 455,00
Renouvellement Flotte VL	370 000,00	400 000,00	130 000,00	770 000,00	130 000,00	770 000,00	2 310 000,00
recettes ventes flotte VL	- 180 000,00	- 590 000,00	-	- 770 000,00	-	- 770 000,00	- 2 310 000,00
			4E3 CE0 00		CEE 050 00		· ·
Infra Départ	216 473,88	34 000,00	452 650,00	519 180,00	655 050,00	331 925,00	2 209 278,88
TRAITEMENT	1 741 188,01	2 254 904,00	1 650 000,00	1 975 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	10 621 092,01
ISDND	1 001 005 50	4.070.404.00	4 400 000 00	4 400 000 00	4 400 000 00	4 400 000 00	0.700.000.50
Casiers	1 091 925,52	1 979 104,00	1 428 000,00	1 428 000,00	1 428 000,00	1 428 000,00	8 783 029,52
Entretien de site	68 632,00	176 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	304 632,00
bioréacteur isdnd	26 425,75		150 000,00				176 425,75
Renouvellement mat step	554 204,74	99 800,00	57 000,00	532 000,00	57 000,00	57 000,00	1 357 004,74
TRANSFERT	1 468 523,51	3 745 600,00	7 714 086,36	1 518 500,00	140 000,00	740 000,00	15 326 709,87
Antenne Belvès							
Matériel suppl roulant			216 000,00				216 000,00
Nouveaux sites	141 762,84	3 143 000,00	2 038 086,36				5 322 849,20
Antenne bergerac							
Nouveaux sites	78 664,18	81 700,00	874 000,00				1 034 364,18
Antenne marcillac							
Renouvellement matériel roulant	210 000,00						210 000,00
Antenne montpon mussidan							
Nouveaux sites	58 521,60	290 000,00	250 000,00				598 521,60
Antenne périgueux							
Nouveaux sites	52 455,97	118 900,00	3 000 000,00	488 500,00			3 659 855,97
Départemental							
DEV/bois	817 664,19	37 000,00	1 090 000,00	690 000,00	-	600 000,00	3 234 664,19
Entretien	75 933,13	75 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	190 933,13
Renouvellement équipement	33 521,60		20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	113 521,60
Renouvellement matériel roulant			216 000,00	310 000,00	110 000,00	110 000,00	746 000,00
TRANSPORT	238 100,00	225 000,00	740 000,00	440 000,00	290 000,00	150 000,00	2 083 100,00
Départemental	Í	·	·	,	,	,	,
Matériel suppl roulant			515 000,00	290 000,00	140 000,00		945 000,00
Renouvellement matériel roulant	238 100,00	225 000,00	225 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	1 138 100,00
TRI	1 332 849,89	3 150 000,00	1 270 000,00	18 490 000,00	16 490 000,00	50 000,00	40 782 849,89
Antenne marcillac							101102010,00
Modernisation	538 437,99	107 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	845 437,99
Antenne périgueux	330 137,33	107 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	0.5.07,55
Modernisation	764 411,90	2 866 000,00					3 630 411,90
Départemental	754411,30	2 000 000,00					3 030 411,30
Centre de tri départemental /CSR	30 000.00	232 000,00	2 000 000,00	20 000 000,00	18 000 000,00		40 262 000,00
SUBVENTIONS RECETTES	30 000,00	- 55 000,00	- 780 000,00	- 1560 000,00	- 1560 000,00		- 3 955 000,00
SYSTÈMES D INFORMATION	437 390,60	561 130,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	1 598 520,60
	69 979,43	57500	130 000,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00	127 479,43
Infrastructures réseaux / site internet intranet			150,000,00	150,000,00	150,000,00	150,000,00	
Renouvellement parc informatique	260 792,88	303 240,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	1 164 032,88
système stockage / SIG / intranet	106 618,29	200 390,00					307 008,29
Total général	31 635 814,58	24 694 649,00	24 330 383,93	36 157 253,00	27 386 230,00	5 251 925,00	149 456 255,51

### 9 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées essentiellement du versement de subventions, du remboursement du FCTVA et des emprunts.

## 10 Analyse financière du Syndicat

#### 10.1 Evolution des charges et des produits de gestion

	2013*	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*	2021**	Var. annuelle moyenne
Produits de gestion	23,58	22,17	22,45	24,48	28,27	30,39	36	40,4	51,85	10,79
Charges de gestion	18,78	17,12	16,29	16,87	21,56	23,94	32,72	32,23	40,19	11,07

<sup>\*</sup>source compte de gestion

#### 10.2 Evolution de la capacité d'épargne du SMD3 et financement des investissements

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne DE GESTION	6 258 558,87	7 637 916,44	6 638 697,16	6 541 800,00	6 053 629,38	8 092 704,30
Intérêts	430 901,11	416 891,68	436 354,23	429 577,73	452 105,51	526 598,97
Epargne BRUTE	5 827 657,76	7 221 024,76	6 202 342,93	6 112 222,27	5 601 523,87	7 566 105,33
Remboursement strucurel du capital	2 209 462,51	2 485 202,25	2 256 939,00	2 488 288,80	7 780 603,56	4 007 420,62
EPARGNE NETTE	3 618 195,25	4 735 822,51	3 945 403,93	3 623 933,47	- 2 179 079,69	3 558 684,71
Recettes d'investissement hors Emprunt	59 874,29	244 390,69	2 135 028,20	2 496 009,22	8 675 173,63	5 022 811,07
Produit de cession	54 300,00	5 183,00	20 299,00	-	66 552,00	367,20
Dépenses d'investissement	4 889 836,31	7 788 930,14	13 953 914,89	13 208 992,00	12 727 199,47	23 176 485,65
BESOIN (<0) OU EXCEDENT (>0) DE FINANC	- 1157466,77	- 2803533,94	- 7 853 183,76	- 7 089 049,31	- 6 164 553,53	- 14 594 622,67
Emprunt hors refinancement et hors CLTR	2 500 639,10	4 832 759,46	5 162 999,40	8 554 000,00	10 000 000,00	19 000 000,00
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	1 343 172,33	2 029 225,52	- 2 690 184,36	1 464 950,69	3 835 446,47	4 405 377,33

Source compte administratif

#### 11 Endettement du SMD3

#### 11.1 Evaluation de la dette au 31/12/2021

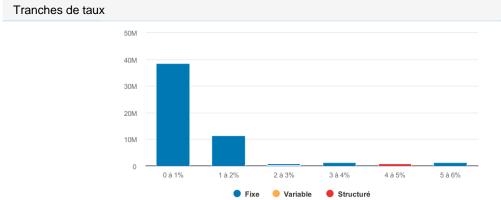
Présentation de la dette tenant compte de l'ensemble des contrats de prêts contracté au 31/10/2021 (hors dette à transférer de la CA Grand Périgueux)

<sup>\*\*</sup>source budget 2021

Prêteur	Réf Client	Montant emprunté	CRD	Annuité totale	En Intérêts	En Capital	Produits en vie (exercice)
Agence de l'eau Adour Garonne		798 797,00 EUR	343 482,71 EUR	79 879,70 EUR	- EUR	79 879,70 EUR	8
BANQUE POSTALE		41 591 385,17 EUR	33 622 824,35 EUR	2 957 923,39 EUR	225 129,16 EUR	2 732 794,23 EUR	12
CAISSE D'EPARGNE		5 542 268,51 EUR	1 793 949,56 EUR	448 848,37 EUR	56 033,29 EUR	392 815,08 EUR	9
CREDIT AGRICOLE		1 851 242,40 EUR	744 301,16 EUR	167 049,02 EUR	27 704,46 EUR	139 344,56 EUR	6
CREDIT FONCIER DE FRANCE		6 282 000,00 EUR	4 668 552,35 EUR	466 009,76 EUR	54 698,64 EUR	411 311,12 EUR	3
CREDIT MUTUEL		430 000,00 EUR	150 500,26 EUR	32 708,64 EUR	4 042,00 EUR	28 666,64 EUR	1
DEXIA CL		5 580 762,51 EUR	1 650 767,39 EUR	511 522,73 EUR	86 581,69 EUR	424 941,04 EUR	3
SOCIETE GENERALE		13 500 000,00 EUR	11 499 999,90 EUR	1 092 220,39 EUR	108 887,03 EUR	983 333,36 EUR	3
TOTAL		75 576 455,59 EUR	54 474 377,68 EUR	5 756 162,00 EUR	563 076,27 EUR	5 193 085,73 EUR	45

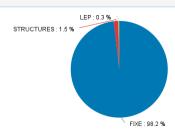
#### 11.2 Bilan de la dette

## Coût



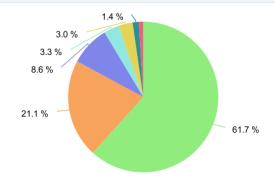
TEG residuel	%	Encours
0% à 1%	70,77	38 552 713,69
1% à 2%	21,00	11 440 274,64
2% à 3%	1,63	887 480,15
3% à 4%	2,57	1 399 240,20
4% à 5%	1,63	885 717,40
5% à 6%	2,40	1 308 951,60
TOTAL		54 474 377 68

#### Index de taux



Ir	ndex Nb	Encours au 31/12/2021	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	43	53 511 760,02	98,23%	5 342 197,45	92,93%
STRUCTURES	1	812 117,40	1,49%	374 015,92	6,51%
LEP	1	150 500,26	0,28%	32 708,64	0,57%
ТС	OTAL 45	54 474 377,68		5 748 922,01	

#### Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
La Banque Postale		61,72	33 622 824,35
Société Générale		21,11	11 499 999,90
Crédit Foncier		8,57	4 668 552,35
Caisse d'Epargne		3,29	1 793 949,56
DEXIA Credit Local		3,03	1 650 767,39
Caisse de Crédit Agricole	-	1,37	744 301,16
Autres		0,91	493 982,9

TOTAL 54 474 377,68

#### Indicateurs

Encours 54 474 377,68

Durée de vie moyenne \* 6 ans

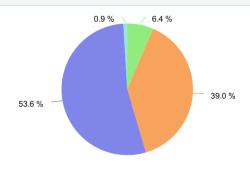
Durée résiduelle Moyenne \* 11 ans, 10 mois

Duration \* 5 ans, 10 mois

Durée résiduelle \* 20 ans

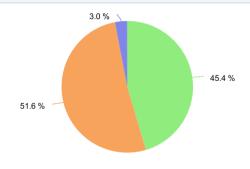
\* tirages futurs compris

#### Répartition par durée résiduelle

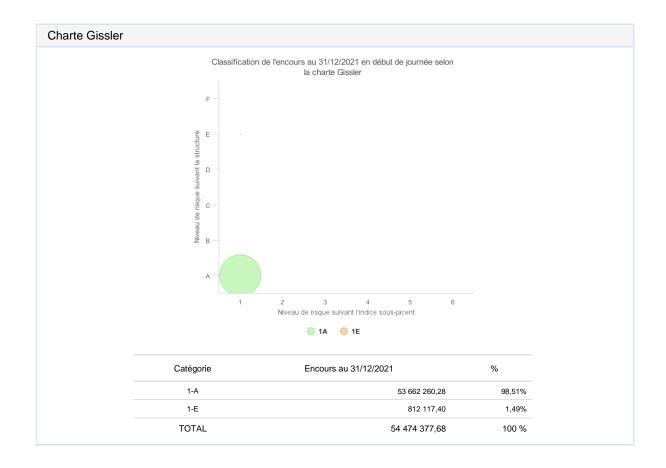


Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	3 500 728,23
5 - 10 ans	21 244 406,57
10 - 20 ans	29 215 377,76
20 - 30 ans	513 865,12
TOTAL	54 474 377 68

#### Répartition par durée de vie moyenne



Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	24 745 134,80
5 - 10 ans	28 096 064,49
10 - 20 ans	1 633 178,39
TOTAL	54 474 377,68



## 12 Bilan

Les orientations budgétaires 2022 présentées traduisent les grandes actions menées par le Syndicat afin d'atteindre les objectifs de la Loi de Transition Energétique et de mener à bien les actions du schéma stratégique.